



SOCIAL

Bourse au permis

Pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la ville obtient leur permis de conduire en leur versant une bourse de 600€.

Publié le 31 juillet 2019

Seulement 3 conditions pour en bénéficier :

- › Être âgé de 18 à 25 ans et résider depuis au moins un an dans la commune.
- › S'engager avec une auto-école conventionnée de Lescar.
- › Ne pas dépasser le plafond de ressources fixé par la commune et s'engager dans une action citoyenne.
- › Un engagement réciproque Engagement du bénéficiaire

À la signature de la charte avec la commune, le bénéficiaire s'engage à :

- › Suivre assidûment la formation au permis,
- › Réaliser une activité solidaire d'au moins 30h dans une association locale,

Engagement de la ville de Lescar :

- › Signature d'une convention de partenariat avec l'auto-école du choix du bénéficiaire,
- › Versement de la bourse de 600€ à l'auto-école dès réussite aux épreuves théoriques.

Engagement de l'auto-école :

- › Formation au permis de conduire,
- › Information à la collectivité de la réussite à l'épreuve théorique par écrit aux fins de versement de la bourse.

NB : Si non-réussite à l'épreuve théorique dans les deux ans à compter de l'inscription, annulation de la bourse.
Possibilité de cumuler la bourse au permis avec le dispositif national du « permis à 1 € ».

VOUS POURRIEZ ÊTRE INTÉRESSÉ PAR

Lescar.fr

SOCIAL

Le CCAS de Lescar recrute

Lescar.fr

AU QUOTIDIEN, SOCIAL

Fortes chaleurs : soyez vigilants

Lescar.fr

AU QUOTIDIEN, SOCIAL

Le CCAS de Lescar recrute

Lescar.fr

SOCIAL

Vers un centre socioculturel

Lescar.fr

SOCIAL

Centre socioculturel : les commissions thématiques ont débuté



Hôtel de ville

Allée du Bois d'Ariste
64230 Lescar
05 59 81 57 00

HORAIRES

:
Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h